

**Décision n° 79/2014 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 16/2013 du 3 juin 2013 portant attributions et organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 28/2013 du 13 septembre 2013 portant création, attributions, et organisation du service des affaires juridiques et des achats ;

Vu la décision n° 29/2013 du 13 septembre 2013 portant création, attributions, et organisation du service du soutien du siège ;

Vu la décision n° 38/2013 du 15 octobre 2013 portant création, attributions, et organisation du service de l'exécution financière ;

Vu la décision n° 43/2014 du 15 octobre 2013 portant attributions et organisation de la direction du patrimoine et de la logistique ;

Vu la décision n° 48/2014 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant attributions et organisation de la direction des ressources humaines,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, décisions, et pièces de correspondance, dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la directrice générale et du directeur général adjoint, délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relatifs au fonctionnement courant de l'établissement.

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET